



Jean-Paul Gouhénéche

55 Route de Guivry

02300 Ugny le Gay

Email: gouheneche02@orange.fr

à Monsieur le Préfet de l'Aisne,

Pour information à madame la Maire d'Ugny le Gay,

Un conseil Municipal a été convoqué par Madame La Maire d'Ugny le Gay, le Vendredi 9 Avril à 19 heures 30, c'est à dire pendant la période de couvre-feu... Cela implique qu'aucun citoyen ne peut assister à ce Conseil, mais qu'en revanche, Madame la Maire doit avoir prévu un moyen de retransmission audiovisuelle à la population pour compenser l'absence d'assistance, et respecter ainsi le caractère public des décisions prises.

Or aucun moyen de retransmission n'a été mis en place par la municipalité d'Ugny le Gay, ce qui fragilise la validité des délibérations prises...

C'est pourquoi je sollicite de votre bienveillance une dérogation exceptionnelle pour assister à la séance du conseil municipal cité en objet, pour les motifs suivants:

_aucun moyen de retransmission au public n'a été mis en place...

_ma position d'informateur de la population à travers un site internet (dont je joins le lien) que je tiens depuis Mars 2020, afin d'informer la population sur les actions municipales.

_ma mission au sein du Conseil de développement de l'agglomération sur les affaires rurales, qui m'amène à suivre de très près les politiques mises en place par les communes rurales.

Sans réponse de votre part, je considérerais cette dérogation comme acquise.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma profonde considération.

JPG :-)